

Comment puis-je déterminer l'altitude d'un lieu en France ?

Géoportail

Pour une précision recherchée à seulement quelques mètres, il est possible **d'interpoler** l'altitude d'un lieu sur une carte au 1: 25 000 ou un plan cadastral en utilisant **les courbes de niveau ou les points cotés**.

Une version numérique de nos cartes au 1: 25 000 est consultable sur le [Géoportail](#).

Pour une plus grande précision, il est nécessaire de réaliser sur le terrain **des mesures appuyées sur les repères de nivellement**. Les fiches signalétiques des repères de nivellement sont **téléchargeables** gratuitement sur notre site Internet.

Ce site des fiches signalétiques permet d'interroger la Base de Données Géodésique de l'IGN à partir de fonds de carte numériques et, donc, de visualiser la répartition des points géodésiques et des repères de nivellement.

Dans le cas particulier de Paris, vous pouvez également utiliser les repères de nivellement de la Ville de Paris : il en existe environ 10 000 qui ne sont majoritairement pas diffusés sur le site Internet de l'IGN. La ville de Paris tient les fiches de ces repères à disposition.

Mairie de Paris

- Direction de la voirie et des Déplacements
- Service de la Gestion des Infrastructures
- Division des Plans de Voirie,
- Bureau de la Diffusion

12 place de la Porte de Vanves

75014 Paris

France

01 45 45 85 02 - 01 45 45 85 45

La référence altimétrique officielle de la France continentale utilise le système NGF-IGN69 (altitudes **normales**). Mais la Ville de Paris n'a pas adopté ce système afin d'éviter des distorsions avec les travaux des géomètres. Ses repères sont donc données dans l'ancien nivellement général de la France dit **nivellement orthométrique Lallemand**.

La correspondance entre altitudes **Lallemand** et NGF-IGN69 est **consultable** sur notre site Internet